



Dr Habib GHEDIRA

Président Directeur Général

Office National de la Famille et de la Population

Ministère de la Santé

Gouvernement Tunisien

Trésorier PPD

**17^{ème} Conférence Interministérielle Internationale sur le
Coopération Sud-Sud en matière de Population et de Développement**

« Honorer les Engagements de Nairobi et l'Agenda 2030

Au cours de la période post-COVID-19 »

8 décembre 2020

Honorable présidente du conseil des PPD,
Honorable Directrice Exécutive du Fonds des Nations Unies pour la
Population,
Honorable Vice Présidente du gouvernement de Gambie,
Honorables Ministres,
Mr le Directeur Exécutif des PPD,

C'est avec un grand privilège et un grand honneur pour moi de participer à la XVII Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-sud en Population et Développement sur « Les engagements de Nairobi et l'Agenda 2030 » organisée conjointement par le PPD, l'UNFPA et la Commission Nationale de la Santé pour la Chine.

Le Sommet mondial de Nairobi qui s'est tenu du 12 au 14 novembre 2019 s'est voulu être un tournant décisif pour les droits de la femme et les thématiques abordés étaient principalement les droits reproductifs des femmes afin d'éliminer toutes les pratiques néfastes et la discrimination de la violence basée sur le genre.

La Tunisie, à l'instar d'autres pays membres, a pris part aux engagements résultant du Sommet de Nairobi sur la CIPD+25. Donc je saisi cette occasion pour faire valoir les progrès qui ont été réalisées. Ils sont nombreux bien sûr dans plusieurs domaines.

La Tunisie a bel et bien réussi dans de nombreux domaines et a réalisé des résultats satisfaisants, notamment pour ce qui est de la santé sexuelle et reproductive, de la généralisation de l'enseignement et de la limitation des disparités y afférentes entre garçon et fille, l'élargissement du système de protection sociale, la diversification économique et l'autonomisation de la femme...

Malgré la pandémie mondiale sans précédent à laquelle le monde a été confronté, l'Office National de la Famille et de la Population, que je préside, est resté en contact avec ses différentes structures centrales et régionales afin d'assurer la continuité et le suivi de la réalisation de ses activités et ses engagements.

En matière de PF/SSR, l'ONFP intervient dans plusieurs domaines : consultation prénuptiale, consultations pré et postnatale, consultation de planning familial, prévention et prise en charge de IST/Sida, prise en charge de l'infertilité, dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein, prise en charge de la ménopause,...

L'ONFP s'est chargé de la formation des prestataires pour l'écoute des FVV dans toutes les régions du pays. Il a même créé un centre d'assistance psychologique des femmes victimes de violence. Dans la même perspective et sur le plan législatif, la Tunisie, pionnière du monde arabe en matière de promotion du statut des femmes, dispose d'un arsenal juridique de protection des droits des femmes. Le vote à l'unanimité de la loi organique 58-2017 en témoigne. Cette loi porte sur toutes les formes de violence, la lutte, la prévention, la prise en charge des FVV et concerne aussi bien la sanction et la protection.

L'ONFP s'est également investi dans les services d'éducation. Il œuvre pour le changement de comportement des mentalités et des attitudes. Les jeunes sont particulièrement ciblés. Ainsi, l'ONFP s'est doté de structures spécialisées à cet effet « Les espaces amis des jeunes ». Ainsi depuis l'an 2017, un processus de réflexion a été démarré visant l'amélioration de l'accès des jeunes aux EAJ et l'élaboration d'une note d'information sur les besoins des ado/jeunes en SSR.

En ce qui concerne la Santé Maternelle et Néonatale et pour traduire sa volonté politique soutenue d'adapter la reconnaissance du droit constitutionnel de la mère et du nouveau-né à la santé et à la réduction de la morbi-mortalité maternelle et néonatale, la Tunisie a adopté les conventions, traités et recommandations internationaux. L'ONFP à travers ses différentes structures a veillé à la généralisation des consultations prénatales et de l'accouchement assisté. Ce qui a permis d'améliorer des indicateurs des morbi-mortalités maternelle et néonatale. Ceci a fait rayonner le modèle tunisien. D'ici l'an 2030, les stratégies et les programmes en rapport avec la SMNN visent à :

- Réduire et mettre fin à la mortalité maternelle évitable.
- Mettre fin aux décès néonataux évitables.
- Mettre fin aux décès de moins de cinq ans évitables.
- Eliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

La recherche et la formation sont aussi des piliers essentiels pour l'ONFP. En effet, le Centre de Formation Internationale et de Recherche en Santé de la Reproduction et en Population - Centre Collaborateur de l'OMS- n'a pas cessé de dispenser des cycles de formation nationale et internationale au profit du personnel médical, paramédical, éducatif et administratif en vue d'améliorer les compétences et ce pour une meilleure qualité des services en santé de la reproduction.

Les défis à relever en période de post-covid :

- Adaptation du principe de précaution pour mieux endiguer les risques de la pandémie Covid-19.
- Tirer profit des nouvelles technologies numériques comme la visioconférence, les webinaires et les ateliers virtuels pour assurer la continuité des activités et la réalisation des engagements.

La Tunisie s'engage à :

- Comblent les gaps au niveau de l'ancien cadre de planification et a ajusté les objectifs du pays dans l'actuel plan de développement.
- Assurer l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation.
- Eliminer la violence sexiste et promouvoir l'égalité des droits de genre.
- Tenir compte du dividende démographique dans la santé des adolescents et des jeunes, y compris la planification familiale ainsi que la santé et les services en matière de sexualité et de procréation.
- Défendre le droit aux soins de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires et fragiles.
- Mobiliser les fonds pour mener à bien le programme d'action et pérenniser les acquisitions réalisées.

Pour finir, je saisis cette occasion pour réitérer que Le Gouvernement tunisien, Membre fondateur de PPD, Premier Président de son Conseil et actuellement Trésorier et Secrétaire nouvellement élu lors du Conseil de PPD, sollicite l'UNFPA pour poursuivre son soutien technique et financier à la PPD sur la base des résultats obtenus dans le cadre du protocole d'entente actuel et attend avec impatience d'étendre sa collaboration et son partenariat pour la mise en œuvre des engagements du Sommet de Nairobi.

Merci pour votre attention